

à renvoyer au plus tard avant le 25 mars 2011 (le cachet de la poste faisant foi) à :
Association Jets d'encre / 20 piges ! - 2 bis passage Ruelle 75018 Paris

>>> Présentez-vous

Prénom : Nom :

Téléphone personnel : / / / /

Courriel personnel :

Participant lycéen : majeur mineur

- Je souhaite obtenir un justificatif
de participation au forum 20 piges !
(remis à la fin de la journée à 17h30)

Participant adulte :

- enseignant, professeur-documentaliste
 CPE, assistant d'éducation
 chef d'établissement
 Autre (préciser) :

>>> Présentez-nous votre journal

Titre du journal :

Déjà créé En projet

Etablissement :

Adresse complète :

Le cas échéant, courriel de la rédaction :

Votre rôle dans la rédaction du journal :

- Rédacteur / contributeur Rédacteur-en-chef Responsable de publication
 Autre (préciser) :

>>> Inscription aux tables-rondes (attention : un seul choix possible par tranche horaire)

- Matinée : Faire un journal au lycée : quel intérêt ? (tout public)
 Un journal au lycée : radio-potins ou journal d'infos ? (public lycéen seulement)
 Accompagner un journal lycéen : l'adulte est-il biodégradable dans le projet ? (public adulte seulement)

- Après-midi : Liberté d'expression et environnement scolaire : jusqu'où peut-on aller ? (tout public)
 Journaux lycéens : quels moyens pour quelle indépendance ? (public lycéen seulement)
 Le journal lycéen est-il fait pour durer ? (public adulte seulement)

>>> Déjeuner

Le déjeuner au self du Foyer des lycéennes est offert aux participants.

Si vous préférez déjeuner à l'extérieur par vos propres moyens, merci de cocher cette case :

>>> Participant majeur

> Autorisation droit à l'image

Je soussigné(e) :

cède à l'association Jets d'encre, par le présent contrat, les droits que je détiens sur mon image telle que fixée sur les photographies et les vidéos réalisées pendant le forum *20 piges !*, organisé par l'association Jets d'encre le 30 mars 2011 au lycée d'Etat - Foyer des lycéennes (Paris 16). En conséquence, j'autorise l'association Jets d'encre à reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique ces images, à l'exception de tout but commercial, pour une durée de cinq années à partir de la date du forum. Celles-ci pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tout support et intégrées à tout autre matériel produit par l'association Jets d'encre, sans que cela ouvre droit à une demande de rémunération de ma part.

En revanche, je n'autorise pas l'association Jets d'encre à céder elle-même, et sans me consulter, mon image à des tiers.

Fait à : le : mars 2011

Signature

>>> Participant mineur

> Autorisation parentale

Les participants mineurs sont sous la responsabilité de l'association Jets d'encre durant toute la durée du forum 20 piges !, à l'exception du déjeuner pour ceux qui souhaiteraient déjeuner à l'extérieur.

Je soussigné(e) :

autorise ma fille / mon fils :

à participer au forum *20 piges !*, organisé par l'association Jets d'encre le 30 mars 2011 de 9h à 17h30 au lycée d'Etat - Foyer des lycéennes (Paris 16).

Fait à : le : mars 2011

Signature

> Autorisation droit à l'image

Je soussigné(e) :

cède à l'association Jets d'encre, par le présent contrat, les droits que je détiens sur l'image de mon enfant, tel que fixée sur les photographies et les vidéos réalisées pendant le forum *20 piges !*, organisé par l'association Jets d'encre le 30 mars 2011 au lycée d'Etat - Foyer des lycéennes (Paris 16). En conséquence, j'autorise l'association Jets d'encre à reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique ces images, à l'exception de tout but commercial, pour une durée de cinq années à partir de la date du festival. Celles-ci pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tout support et intégrées à tout autre matériel produit par l'association Jets d'encre, sans que cela ouvre droit à une demande de rémunération de ma part.

En revanche, je n'autorise pas l'association Jets d'encre à céder elle-même, et sans me consulter, l'image de mon enfant à des tiers.

Fait à : le : mars 2011

Signature